



Département de Haute-Saône



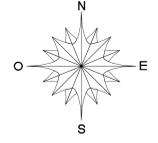
COMMUNE DE
NANTILLY

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

Document graphique
Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 4.2.6 Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 26.01.2012 Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 13.12.2012	REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
INITIATIVE Aménagement et Développement <small>Siège social : 4, Passage Jean Dabry - 70200 VESOUL Tél : 03.83.76.47.47 - Fax : 03.83.76.47.50 www.valdegrzy.com</small>	 Plan cadastral actualisé le : 20 octobre 2010



- LEGENDE**
- — —** Limite de Zone
 - - - - -** Limite de Secteur
- ZONE URBAINE**
- U** Zone urbaine mixte (habitat ou activités économiques, services, commerces, artisanat compatible avec la proximité de l'habitat.
- ZONE A URBANISER**
- AU** Zone de réserve foncière nécessitant pour l'ouverture de la zone, une procédure de modification.
 - 1AU** Zone d'extension urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec la proximité de l'habitat.
- ZONE AGRICOLE**
- A** Zone agricole.
- ZONE NATURELLE ET FORESTIERE**
- N** Zone naturelle.
 - NI** Secteur de la zone N réservé aux activités de loisir.



Voir plan du centre au 1 / 2 000 ème



Département de Haute-Saône



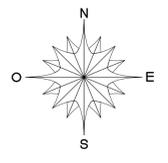
COMMUNE DE
NANTILLY

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

Document graphique
Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR	
Pièce n° 4.3.6	
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 25.01.2012	
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 13.12.2012	
INITIATIVE Aménagement et Développement	Plan cadastral actualisé le : 20 octobre 2010
 Siège social : A. Perrault - 20000 Dole - 70000 VESOUL Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.09 info@amagregion.com	 0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m



- LEGENDE**
- Limite de Zone
 - - - Limite de Secteur
- ZONE URBAINE**
- U Zone urbaine mixte (habitat ou activités économiques, services, commerces, artisanat compatible avec la proximité de l'habitat).
- ZONE A URBANISER**
- AU Zone de réserve foncière nécessitant pour l'ouverture de la zone, une procédure de modification.
 - 1AU, 1AUa Zone d'extension urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec la proximité de l'habitat.
- ZONE AGRICOLE**
- A Zone agricole.
- ZONE NATURELLE ET FORESTIERE**
- N Zone naturelle.
 - NI Secteur de la zone N réservé aux activités de loisir.
 - Emplacements Réservés

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
Na 1	Création de voirie	Commune	387 m²
Na 2	Création de voirie	Commune	773 m²
Na 3	Création de voirie	Commune	113 m²